

## **Projet de PV de l'assemblée générale de l'APEEE Services du 8/6/2023**

### Ordre du jour :

- 1. Augmentation de la flotte de bus électriques au service Transport : vote**
- 2. Assurance groupe pour le personnel : vote**
- 3. Budget 2023-2024 : vote**

M. R. PAPI BORDERIA (président de l'APEEE Services) rappelle les modalités des votes qui auront lieu à la fin de la séance pour chacun des points à l'ordre du jour.

Des tableaux (envoyés au préalable) sont présentés reprenant le détail du budget par service pour 2023-2024.

### **1. Augmentation de la flotte de bus électriques au service Transport :**

M. I. SCHMIDT (président du Comité de gestion du Transport et membre du Conseil d'Administration de l'APEEE Services) explique comment le prix de l'abonnement de Transport 2023-2024 sera déterminé après cette Assemblée générale :

- l'indexation du prix des bus amène d'ores et déjà le prix de l'abonnement à 2.280 € / an sans qu'aucune autre décision ne soit prise ;
- le Conseil d'Administration a déjà voté l'augmentation des surveillants-adultes dans les bus pour l'année prochaine, passant de 20 % actuellement à 100 % dans le courant de l'année 2023-2024 pour Uccle et Berkendael ;
- pour continuer à évoluer vers l'objectif fixé par la Commission européenne d'atteindre la neutralité en carbone en 2030, il est proposé d'augmenter le nombre de bus électriques pour l'année prochaine.

M. I. SCHMIDT dit que pour la fin de cette année 2022-2023, on atteindra 15 bus électriques. Il sera demandé à l'Assemblée de voter soit pour rester à la situation actuelle, soit pour 10 bus électriques supplémentaires pour 2023-2024 en sachant qu'on est loin de l'objectif de 100% de bus électriques en 2025 qui avait été fixé au préalable. De toute manière, les 10 bus supplémentaires ne seront pas disponibles pour septembre. Ce sera une implémentation progressive en cours d'année.

M. A. DUPONT indique qu'il y a des parents qui doivent payer eux-mêmes l'abonnement de transport et dans son cas, avec 3 enfants, cela représentera un budget de près de 7.500 € pour un an.

M. I. SCHMIDT répond que le Conseil d'Administration est bien conscient de cela et que c'est pour pouvoir faire face notamment à cette hausse annuelle du prix de l'abonnement de bus que le fonds de solidarité a été mis en place.

M. A. DUPONT souhaiterait connaître la proportion de parents payeurs pour le Transport.

Bon nombre de parents d'enfants (en maternelle, enfants de diplomates ou autre) se font remboursés par leur employeur, il n'est donc pas possible de savoir qui paie vraiment l'abonnement sans se faire rembourser.

M. A. DUPONT demande s'il est exact que le nombre d'utilisateurs a diminué cette année à cause du prix élevé de l'abonnement.

Le nombre d'inscrits est stable (confirmé par M. F. HERINCKX, gérant du service Transport).

M. V. HAUK (trésorier) indique qu'il est possible pour chaque parent de demander un étalement du paiement sur l'année au lieu de payer en 3 fois. De plus, il pense que le C.A. pourrait peut-être envisager de modifier les conditions d'accès au fonds de solidarité en fonction des barèmes.

M. A. DUPONT souligne également qu'à l'école de Mol, le prix est dégressif en fonction du nombre d'enfants utilisant le bus. Il demande si ceci ne peut pas être appliqué dans notre école.

Cette information sera soumise au Comité de gestion de Transport.

M. P. MOLES PALLEJA explique que le plafond du fond de solidarité tient déjà compte du nombre de personnes qui compose le ménage. Il augmente donc en fonction du nombre d'enfants.

M. I. SCHMIDT souligne que le Conseil d'Administration a toujours pour objectif d'augmenter la qualité du service et que les comptes sont transparents. Certains parents d'enfants de secondaire peuvent toujours se tourner vers la STIB mais dont le service n'est pas comparable.

Un parent s'interroge sur la fiabilité de la présence de bus électriques cette année. M. I. SCHMIDT précise que l'on ne paie pas le prix d'un bus électrique à la compagnie s'ils envoient un bus diesel et que ce sera de plus en plus fiable au fil du temps.

Mme P. DE SMEDT (directrice APEEE Services) explique que le prix du poste des surveillants comprend l'externalisation de la gestion (recrutement et payroll) car c'est une lourde structure dont le service ne saura plus s'occuper. Il faut savoir également qu'il ne sera pas possible d'atteindre 100 % de surveillants adultes dans les bus pour septembre 2023. Ce sera évolutif. Un réajustement du prix de l'abonnement est toujours possible en cours d'année car des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 sont analysés avant la demande de paiement de la 2eme tranche de l'abonnement du transport.

M. R. PAPI-BORDERIA dit que c'est bien sûr dommageable pour les familles quand un bus ne roule pas et comme cela arrive assez souvent cette année, le C.A. a décidé d'inclure une clause de pénalité financière dans le contrat des autocaristes. Parmi les plaintes auxquelles les services et le CA restent très attentifs, une seule plainte à ce jour lui a été rapportée par rapport au prix du bus, lié au fait que la ligne en question avait eu des soucis.

Une question est posée par rapport à l'évolution du développement de l'application Together pour permettre aux parents de géolocaliser le bus et d'être informé d'un retard.

Le service utilise déjà l'application Together mais avec les surveillants-adultes dans tous les bus ce sera encore plus efficace. Actuellement un groupe de parents qui a accepté de faire partie d'une phase tests l'utilise mais il y a encore des problèmes de connexions et de localisation à régler.

Une question est ensuite posée sur les cas de harcèlement dans le bus et comment ceux-ci sont gérés. Dès qu'il y a un problème de ce type, les parents doivent contacter le service. Mme P. DE SMEDT explique qu'un protocole a été établi avec l'école et celui-ci a été réajusté récemment (Uccle et Berkendael).

Mme V. PAPA confirme que des cas de harcèlement existent dans les bus et que cela devrait aussi être le rôle du surveillant d'attirer l'attention sur ce type de problèmes.

C'est le cas. Il existe un rapport d'incidents que le surveillant doit renvoyer au service et tous les incidents de tout type sont par ailleurs répertoriés journalièrement par le service.

Mme BOULANGER s'offusque que la décision de supprimer les surveillants-élèves ait été prise en dehors de l'Assemblée générale sans l'assentiment des parents et se demande même si ceci est légal. Elle est certaine que, tout comme à Woluwé, il n'y aura pas moins de problèmes avec les adultes.

M. I. SCHMIDT explique que beaucoup de problèmes se passent aussi dans les bus avant que les surveillants-élèves ne soient présents parce qu'ils montent dans les bus en dernière minute,

M. R. PAPI BORDERIA rappelle que c'est au Comité de gestion de prendre les décisions organisationnelles et que ce n'est que lorsqu'il y a des implications financières sur le long terme sur l'ensemble de l'asbl, que ceci est soumis au vote à l'Assemblée générale. Il explique aussi que c'est le souhait de nombreux parents d'avoir des adultes comme surveillants et cette année une situation grave a été évitée grâce à l'intervention d'un surveillant-adulte.

M. P. MOLES PALLEJA veut souligner que l'on souhaite seulement augmenter le nombre de surveillants adultes car on en a déjà. Ce n'est pas un nouveau système. De plus, les décisions stratégiques sont prises en Conseil d'Administration, lui-même constitué de parents.

Mme M. SAVOVA-PEYREBRUNE rappelle que le service de Transport a pour mission d'effectuer un service « safe » amenant les enfants de la maison à l'école. La sécurité est primordiale et il y a aussi la question de responsabilité qui ne doit pas être portée par les jeunes en cas d'incidents graves.

Un autre parent souligne que la relation de l'élève vis-à-vis d'un adulte est totalement différente d'une relation entre étudiants.

## **2. Assurance groupe :**

M. R. PAPI présente une proposition d'assurance groupe à la demande du personnel.

L'assurance groupe est un contrat d'assurance souscrit par l'employeur pour les salariés fixes. Avec une assurance groupe, l'employeur économise pour la pension complémentaire des employés.

Ceci est déjà appliqué dans les autres écoles européennes. Il s'agit d'une formule standard dans le marché du travail belge. La proposition s'élève à 3 % fixe du salaire brut annuel (détails par service dans les documents). Le montant sera différent chaque année en fonction du départ à la retraite de certains membres du personnel ou arrivée de nouveaux. Etant donné, l'impact financier sur l'asbl pour le long terme, cette proposition sera soumise au vote.

## **3. Budget 2023-2024 :**

M. V. HAUK commente les comptes présentés sur slides et explique que des réserves sont nécessaires car il rappelle que pendant la période Covid, tous les services ont été en négatif. L'objectif a été cette année d'être le plus en équilibre possible par rapport aux dépenses.

Mme V. PAPA fait remarquer qu'il y a une grande différence entre les « rémunérations et charges » de cette année par rapport à l'année passée.

Mme P. DE SMEDT explique que sur le montant de 1.800.000 € des rémunérations et charges, 1.300.000 € sont à attribuer au coût des surveillants adultes. Une augmentation salariale de 2,5 % a également été prévue pour les employés en vue des futures indexations prévues.

M. R. PAPI rappelle que cette Assemblée générale doit voter pour un budget prévisionnel pour l'année à venir mais que les comptes ont été votés lors de la 1<sup>e</sup> A.G. Le bilan projeté au 31/08/23 est joint dans les documents.

Un parent s'interroge sur le montant très important de la réserve.

Mme P. DE SMEDT explique que c'est surtout au Transport que les chiffres sont aussi élevés et que si on fait trop de bénéfices, il faudra restituer au PMO (payeur des abonnements des fonctionnaires de la Commission et du Conseil) une partie de ces bénéfices. Il est précisé que le montant remboursé au PMO est calculé sur base du nombre d'enfants dépendant directement de ces institutions et non sur le nombre total d'utilisateurs. Tout est expliqué dans le bilan : en cas de faillite de l'asbl, une réserve sociale de 1.600.000 € est nécessaire pour payer les employés.

M. A. DUPONT se demande pourquoi on ne l'a jamais remboursé puisque c'est le cas avec le PMO.

Mme P. DE SMEDT explique aussi que des investissements sont possibles sur fonds propres. Cela a été le cas pour le self à la cantine et pour les casiers qu'il faut renouveler chaque année.

Un parent demande quels sont les besoins en termes d'investissements.

Mme P. DE SMEDT évoque le projet de construction ou de rénovation du bureau de Transport (actuellement dans un ancien garage et dans un état de délabrement) qui avait été espéré par le personnel mais qui n'a jamais été signé par la Régie des bâtiments.

Un autre projet est la construction de casiers couverts qu'il faut payer avec les fonds propres de l'asbl.

M. R. PAPI explique le contexte de faire des investissements dans les infrastructures de l'école car cela vient combler les lacunes de l'école. Il explique qu'il est (ensemble avec les présidents des autres APEEE des écoles européennes) en procédure avec l'école pour l'établissement d'un « agrément ». Sur les recommandations d'un audit de sécurité de 2016 il a notamment été demandé d'établir clairement les responsabilités en cas d'activités organisées sur le site de l'école. Dans le cas d'un agrément convenable, il sera peut-être possible de faire des investissements sur les infrastructures.

M. P. MOLES PALLEJA tient à souligner que les comptes sont toujours très clairs grâce à Mme P. DE SMEDT et que si des parents souhaitent se faire rembourser parce que leur bus n'a pas roulé, il faut discuter de cela en Comité de gestion.

Il est rappelé à chacun de faire appel au service directement ou via la coordination en cas de questions ou de problèmes. M. R. PAPI BORDERIA est tenu au courant de tout et une réponse est assurée au plus vite.

**Résultats des votes :**

Augmentation de la flotte des bus électriques : majorité de oui donc **octroyée**.

Le prix de l'abonnement de bus sera donc de 2.740 € par enfant pour 2023-2024.

Assurance groupe pour le personnel : majorité de oui donc **la proposition de 3 % du salaire brut annuel est octroyée pour les employés fixes**.

Budget 2023-2023 : majorité de oui donc le budget est approuvé

*Rapporteur : Carine DECOSTRE*